174. Le tableau suivant s'applique à l'utilisation des cours sur un terrain situé dans une zone où le type d'utilisation des cours autorisé est «E».

Tableau 9. Type d'utilisation des cours « E »

	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière	Autres nor- mes applica- bles	
Saillie et élément architectural						
Galerie, perron ou porche	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 2	1
Balcon ou loggia faisant corps avec le bâti- ment principal	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 3	2
Solarium ou véranda	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 4	3
Abri d'auto attaché	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 5	4
Toit, avant-toit, gouttière ou corniche	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 6	5
Marquise faisant corps avec le bâtiment princi- pal ou un bâtiment agricole	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 7	6
Auvent et pare-soleil faisant corps avec le bâti- ment principal ou un bâtiment agricole	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 8	7
Cheminée en saillie sans fondation, mais fai- sant corps avec le bâtiment principal	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 9	8
Fenêtre en saillie ou éléments architecturaux en porte-à-faux sans plancher intérieur, mais faisant corps avec le bâtiment principal ou un bâtiment agricole	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 10	9
Rampe d'accès extérieure ou ascenseur extérieur pour personne à mobilité réduite	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	10
Escalier extérieur	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 11	11
Couloir ou passerelle entre 2 bâtiments	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 12	12
Construction partiellement souterraine dissi- mulée entièrement par une autre saillie faisant corps avec le rez-de-chaussée du bâtiment principal	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 13	13
Construction entièrement souterraine	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 3, Sous-section 14	14
Aménagement de terrain et stationnement						
Trottoir, allée piétonnière, aménagement pay- sager, fontaine et bassin (incluant un bassin de rétention), un jardin d'eau, sculpture, élé- ment décoratif arbre et arbuste	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	15



	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière	Autres nor- mes applica- bles	
Potager	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	16
Équipement d'éclairage	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapitre 4, Section 9	17
Haie, clôture et muret	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapitre 4, Section 5	18
Mur de soutènement	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapitre 4, Section 4	19
Entrée charretière et allée d'accès	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapi- tre 5	20
Aire de stationnement et aire de chargement et de déchargement			Titre 5, Chapitre 5 Titre 7	(V)		21
Bâtiment accessoire			•	° (1)		
Abri d'auto ou garage détaché	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 4, Sous-section 2	22
Remise (cabanon)	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 4, Sous-section 3	23
Pergola ou pavillon de jardin	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 4, Sous-section 4	24
Serre	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 4, Sous-section 5	25
Pavillon de bain, abri pour piscine, spa ou sauna	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 4, Sous-section 6	26
Bâtiment accessoire à l'usage institutionnel ou récréatif	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 4, Sous-section 8	27
Vélo-station	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 4, Sous-section 9	28
Guérite de stationnement, barrière de stationnement et système d'accès et de paiement	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 4, Sous-section 10	29
Équipement accessoire						
Terrasse	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 2	30
Terrasse commerciale	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 3	31
Piscine ou spa	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 4	32
Équipement accessoire à une piscine ou à un spa	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 5	33
Support à vélo	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapitre 5, Section 3	34
Structure de potager	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 6	35



	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière	Autres nor- mes applica- bles	
Banc, balançoire, mobilier de jardin, barbecue, appareil de cuisson mobile ou panier de basketball	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	36
Équipements récréatifs ou sportifs (ex : terrain de tennis, module de jeu, toboggan, carré de sable, etc.);	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	37
Baril récupérateur d'eau de pluie d'une capacité de moins de 379 litres	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	38
Baril récupérateur d'eau de pluie d'une capaci- té de 379 litres et plus	Prohibé	Prohibé	Autorisé	Autorisé	-	39
Foyer ou appareil de cuisson permanent extérieur et fixe	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 7	40
Boîte aux lettres et boîtes à réception de colis ou d'échange de livres	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	41
Corde à linge et poteau supportant une corde à linge	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	42
Équipement mécanique (appareil de chauffage, de ventilation ou de climatisation, etc.)	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 8	43
Sortie mécanique et prise d'air (évent, gaine de ventilation ou d'aération intégrée au bâtiment principal, sortie de ventilation de cuisine, de salle de bain ou de sécheuse)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapitre 3, Section 2, Sous-section 5	44
Équipement de lutte contre l'incendie	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	45
Mât et conduit d'entrée électrique, compteur d'électricité, fil conducteur et boîte de raccordement électrique	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	46
Autre appareillage du réseau de distribution électrique, sauf une génératrice	Autorise	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	47
Génératrice installée au sol	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 9	48
Panneau solaire	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 10	49
Éolienne domestique rattachée à un bâtiment	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 11	50
Éolienne commerciale	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 12	51
Raccordement ou compteur de gaz ou d'eau	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	52
Réservoir ou bonbonne de carburant liquide ou gazeux d'une capacité d'au plus 9,1 kg, à l'exception de celui relié à un usage principal de la catégorie d'usages « Agriculture(A) »	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	53



	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière	Autres nor- mes applica- bles	
Réservoir ou bonbonne de carburant liquide ou gazeux d'une capacité d'au plus 9,1 kg relié à un usage principal de la catégorie d'usages «Agriculture (A)»	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	54
Réservoir ou bonbonne de carburant liquide ou gazeux d'une capacité de plus de 9,1 kg, à l'exception de celui relié à un usage principal de la catégorie d'usages« Agriculture (A) »	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 13	55
Réservoir ou bonbonne de carburant liquide ou gazeux d'une capacité de plus de 9,1 kg re- lié à un usage principal de la catégorie d'usa- ges « Agriculture (A) »	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 13	56
Antenne domestique parabolique ou non para- bolique rattachée au bâtiment principal et son bâti d'antenne	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 14	57
Antenne parabolique installée au sol et son bâti d'antenne	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 15	58
Antenne non parabolique installée au sol et son bâti d'antenne	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 16	59
Abri ou enclos pour chariots de magasinage	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	60
Borne de recharge pour véhicules électriques	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 17	61
Installation septique et puits	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	62
Quai	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	63
Distributeurs de carburant, à l'exception de ceux reliés à un usage principal du groupe d'usages « Poste d'essence et station de recharge (C6) »	Prohibé	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Section 5, Sous-section 20	64
Équipement accessoire souterrain	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	65
Bâtiment et équipement temporaire						
Abri tambour hivernal ou abri tunnel hivernal	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 6, Sous-section 2	66
Abri d'hiver pour véhicules	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 6, Sous-section 3	67
Clôture à neige, cloche en polystyrène et sac de protection servant à abriter les végétaux	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapitre 4, Section 5, Sous-section 6	68
Kiosque, bâtiment, roulotte ou conteneur temporaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 6, Sous-section 4	69
Conteneur pour l'entreposage temporaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 6, Sous-section 5	70



	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière	Autres nor- mes applica- bles	
Chapiteau desservant un usage additionnel ou temporaire autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 6, Sous-section 6	71
Bâtiment, roulotte ou conteneur lié à la gestion d'un chantier de construction	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 6, Sous-section 7	72
Bâtiment, conteneur ou roulotte pour la vente ou la location immobilière	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Section 6, Sous-section 8	73
Entreposage						
Stationnement, entreposage ou étalage d'un véhicule récréatif		Titre	5, Chapitre 5, Sect	ion 7		74
Stationnement, entreposage ou étalage d'un véhicule lourd ou d'une remorque		Titre	5, Chapitre 5, Sect	ion 7		75
Entreposage de bois de chauffage	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	76
Entreposage extérieur			re 4, Section 7		-	77
Étalage		110	FILL TO			
Installation servant à l'étalage extérieur	Titre 5, Chapitre 4, Section 8					
Affichage		7.40				
Installation servant à l'affichage autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapi- tre 6	79
Gestion des matières résiduelles		~				
Conteneur à matières résiduelles non enfoui	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapi- tre 9	80
Conteneur à matières résiduelles semi-enfoui	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapi- tre 9	81
Bâtiment accessoire servant à l'entreposage des matières résiduelles	Prohibé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 5, Chapi- tre 9	82
Conteneur temporaire à matières résiduelles destiné aux rebuts d'un chantier de construction	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Titre 4, Chapitre 3, Section 1	83
Conteneur temporaire à matières résiduelles destiné à une collecte municipale de produits saisonniers (feuilles, déchets de jardin, etc.) ou de nettoyage	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-	84

CDU-1-1, a. 47 (2023-11-08);

